

Commission Géographique Inondation Haut-Rhône 18 octobre 2013



Commission Géographique Inondation Ordre du jour :

- Introduction
- Rappel du contexte de mise en œuvre de la Directive Inondation
- Présentation et échanges sur la **cartographie** des Territoires à Risques Importants d'inondation
- Élaboration des **stratégies locales** de gestion des risques inondation (**SLGRI**) et du **plan de gestion** des risques d'inondation (**PGRI**)
- Premières pistes d'action pour les SLGRI du territoire



Commission Géographique Inondation Haut-Rhône 18 octobre 2013

**Rappel sur la mise en
œuvre de la Directive
Inondation**



Objectifs de la directive inondation

- Disposer d'une **politique de gestion globale** des inondations pour en réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine et l'activité économique
- Se fixer des **objectifs de gestion** et se donner les **moyens d'y parvenir**
 - Objectifs propre à chaque Etat (non imposés par l'Europe)
- Porter les efforts en priorité sur les **territoires à risques importants d'inondation**
- Permettre aux acteurs impliqués dans la gestion des risques d'inondation d'élaborer conjointement, à l'échelle territoriale une **stratégie de gestion des risques d'inondation**
- Ne remet pas en cause les outils et les démarches existants (PPR, Plan communaux de sauvegarde, programmes d'action et de prévention des inondations), mais fourni un cadre visant à leur **mobilisation optimale et priorisée** pour réduire les risques d'inondation sur le territoire

Références réglementaires:

Directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Article 221)

Articles L566-1 à 13 et R566-1 à 18 du code de l'environnement

Une mise en œuvre en plusieurs étapes...

- **Évaluation préliminaire des risques – EPRI (enveloppes des inondations + comptabilisation des enjeux)**

Première vague 21 décembre 2011

- **Sélection des premiers TRI (zones où il y a le plus d'enjeux exposés)**

Sur la base des EPRI le 12 décembre 2012

- **Réalisation d'une cartographie des risques sur les TRI (enjeux exposés pour trois niveaux d'événements)**

Première réalisation fin décembre 2013

- **Élaboration d'un plan de gestion des risques inondation à l'échelle du district – PGRI - et stratégies locales – SLGRI -**

- Des objectifs communs sur le bassin
- Des objectifs particuliers
 - Pour la gestion des TRI (stratégies locales)
 - Pour des thématiques particulières (prévision des crues, ...)

Première version fin décembre 2015 – calendrier similaire au SDAGE

Démarche progressive revue tous les 6 ans

...pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques (SNGRI)

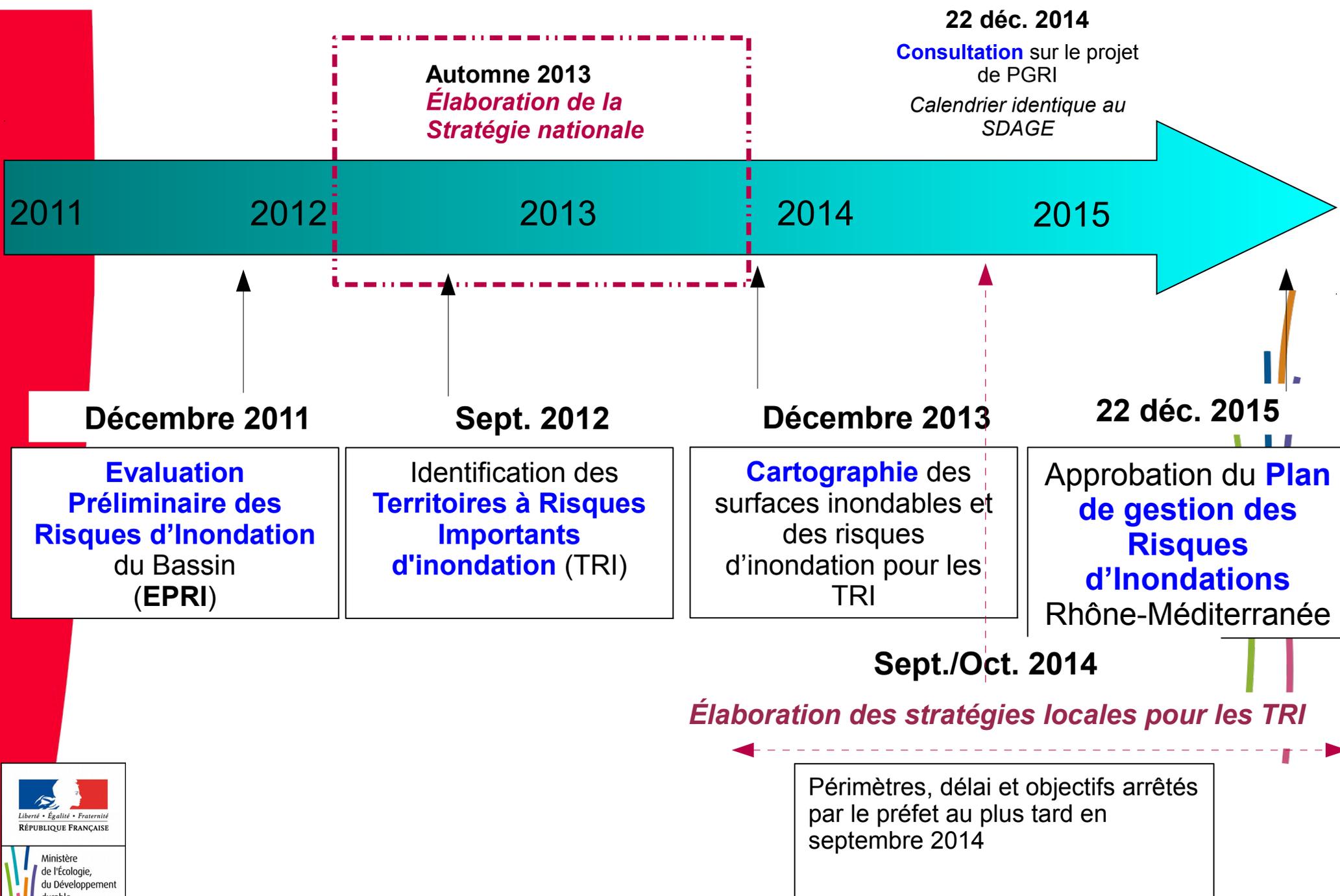
Consultation en cours de la stratégie nationale :

<http://www.consultations-publiques.developpementdurable.gouv.fr/strategie-nationale-de-gestion-des-a62.html>

- **Définition de trois orientations stratégiques pour favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires par la prévention**
 - Augmenter la sécurité des populations exposées
 - Stabiliser sur le court terme, et réduire sur le moyen terme, le coût des dommages potentiels liés aux inondations
 - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
- **Les principes d'action concernent avant tout l'aménagement et la gestion des territoires : compléter la politique actuelle par une réduction de la vulnérabilité à travers les politiques d'urbanisme et d'aménagement**
- **La SNGRI vise 4 défis**
 - Développer la gouvernance et des maîtrises d'ouvrage pérennes
 - Réduire la vulnérabilité par un aménagement durable des territoires
 - Mieux savoir pour mieux agir
 - Apprendre à vivre avec les inondations

... **Cadre national** permettant de prioriser la planification sur
des bases claires et partagées

Calendrier de mise en œuvre

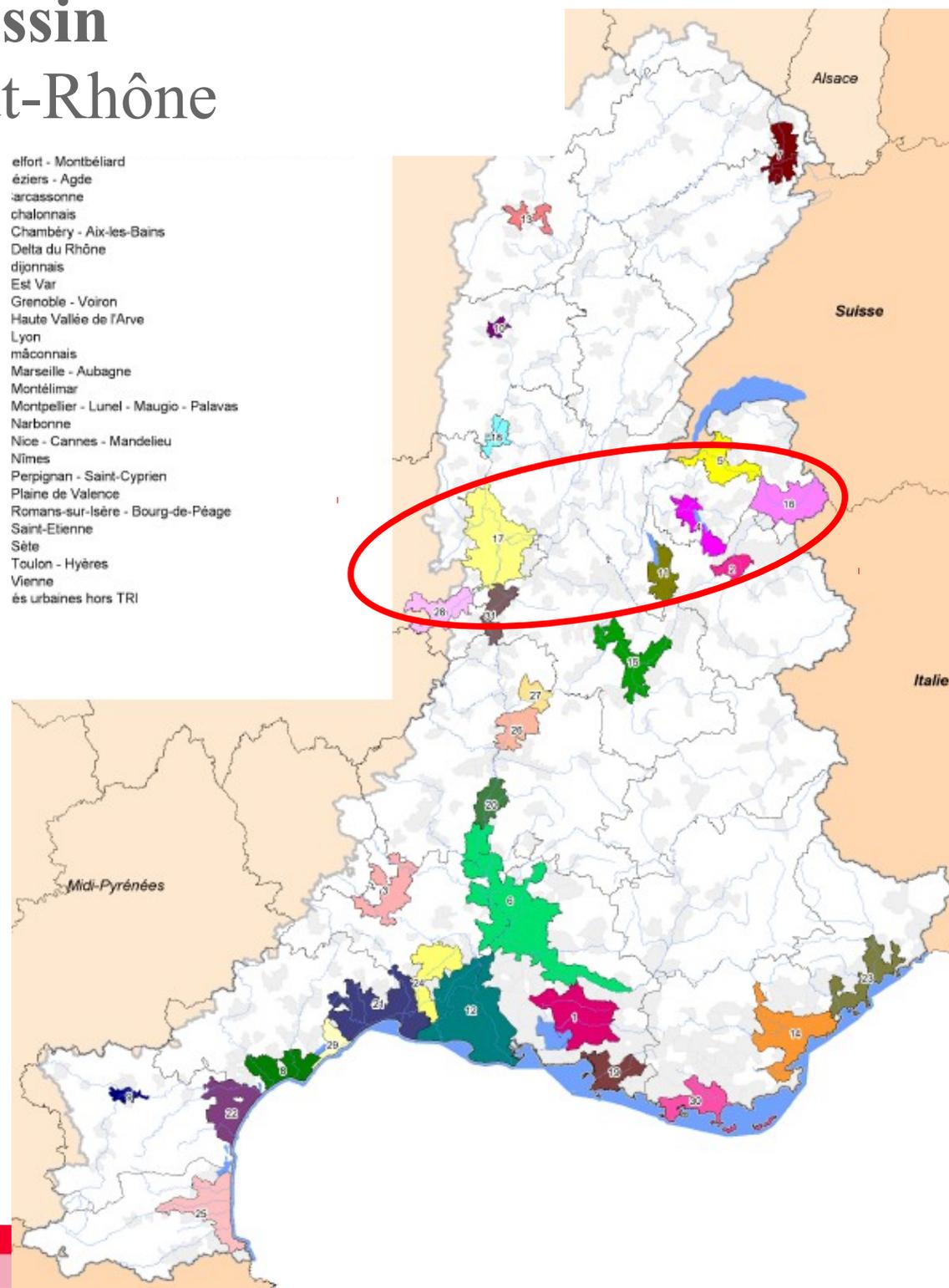


31 TRI retenus sur le bassin

Dont 7 concernent la CGI Haut-Rhône

- 1. Aix-en-Provence - Salon-de-Provence
- 2. Albertville
- 3. Alès
- 4. Annecy
- 5. Annemasse - Cluses
- 6. Avignon - Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance
- 7. Belfort - Montbéliard
- 8. Béziers - Agde
- 9. Carcassonne
- 10. chalonnais
- 11. Chambéry - Aix-les-Bains
- 12. Delta du Rhône
- 13. dijonnais
- 14. Est Var
- 15. Grenoble - Voiron
- 16. Haute Vallée de l'Arve
- 17. Lyon
- 18. mâconnais
- 19. Marseille - Aubagne
- 20. Montélimar
- 21. Montpellier - Lunel - Maugio - Palavas
- 22. Narbonne
- 23. Nice - Cannes - Mandelieu
- 24. Nîmes
- 25. Perpignan - Saint-Cyprien
- 26. Plaine de Valence
- 27. Romans-sur-Isère - Bourg-de-Péage
- 28. Saint-Etienne
- 29. Sète
- 30. Toulon - Hyères
- 31. Vienne

effort - Montbéliard
éziers - Agde
jarcassonne
chalonnais
Chambéry - Aix-les-Bains
Delta du Rhône
dijonnais
Est Var
Grenoble - Voiron
Haute Vallée de l'Arve
Lyon
mâconnais
Marseille - Aubagne
Montélimar
Montpellier - Lunel - Maugio - Palavas
Narbonne
Nice - Cannes - Mandelieu
Nîmes
Perpignan - Saint-Cyprien
Plaine de Valence
Romans-sur-Isère - Bourg-de-Péage
Saint-Etienne
Sète
Toulon - Hyères
Vienne
es urbaines hors TRI



Rappel sur le lien TRI – Stratégies locales



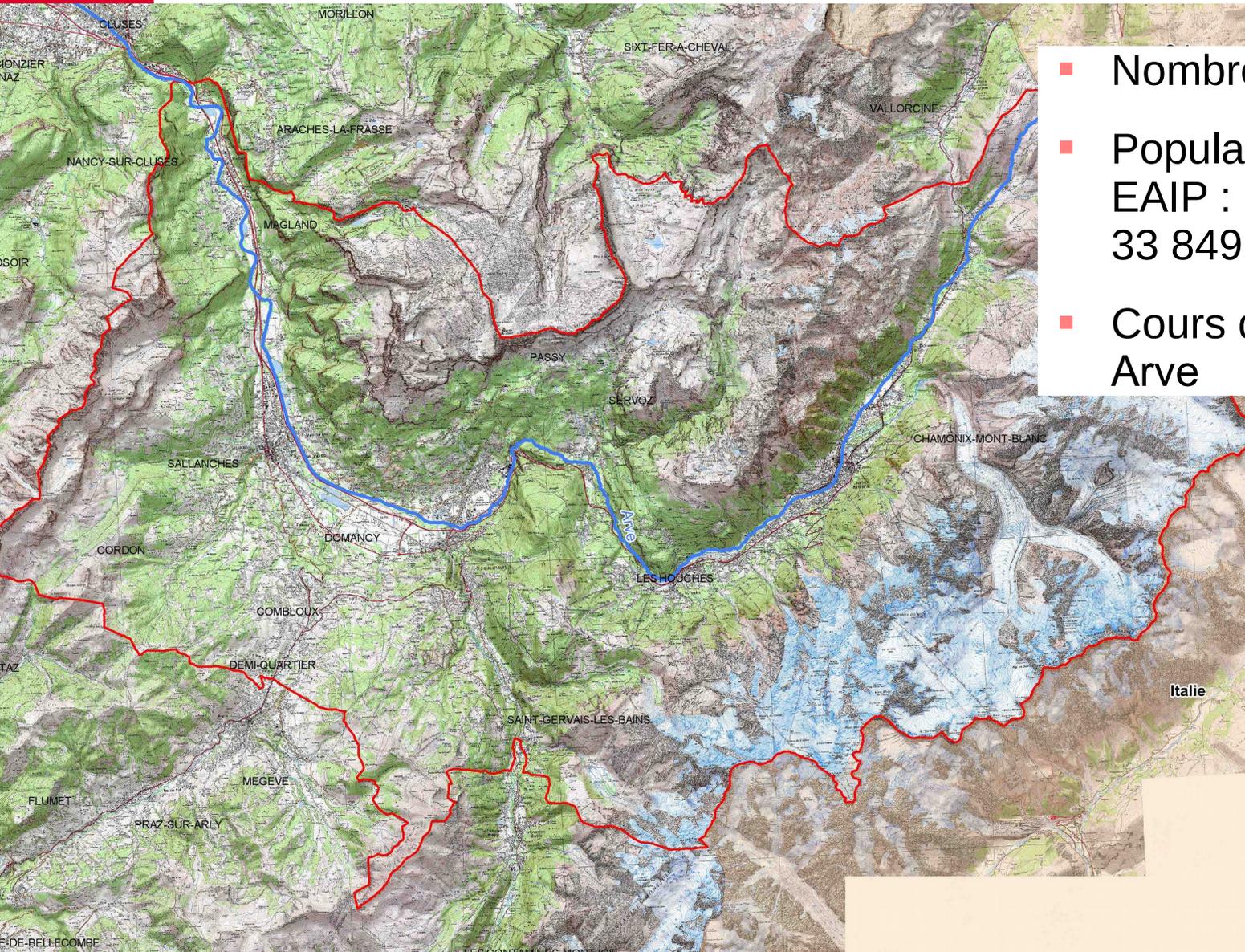
Rappel :

- => *La Stratégie locale est le périmètre de la définition des actions*
- => *Le TRI est le périmètre de mesure des effets de la Stratégie locale*

Présentation des TRI



TRI Haute-Vallée de l'Arve

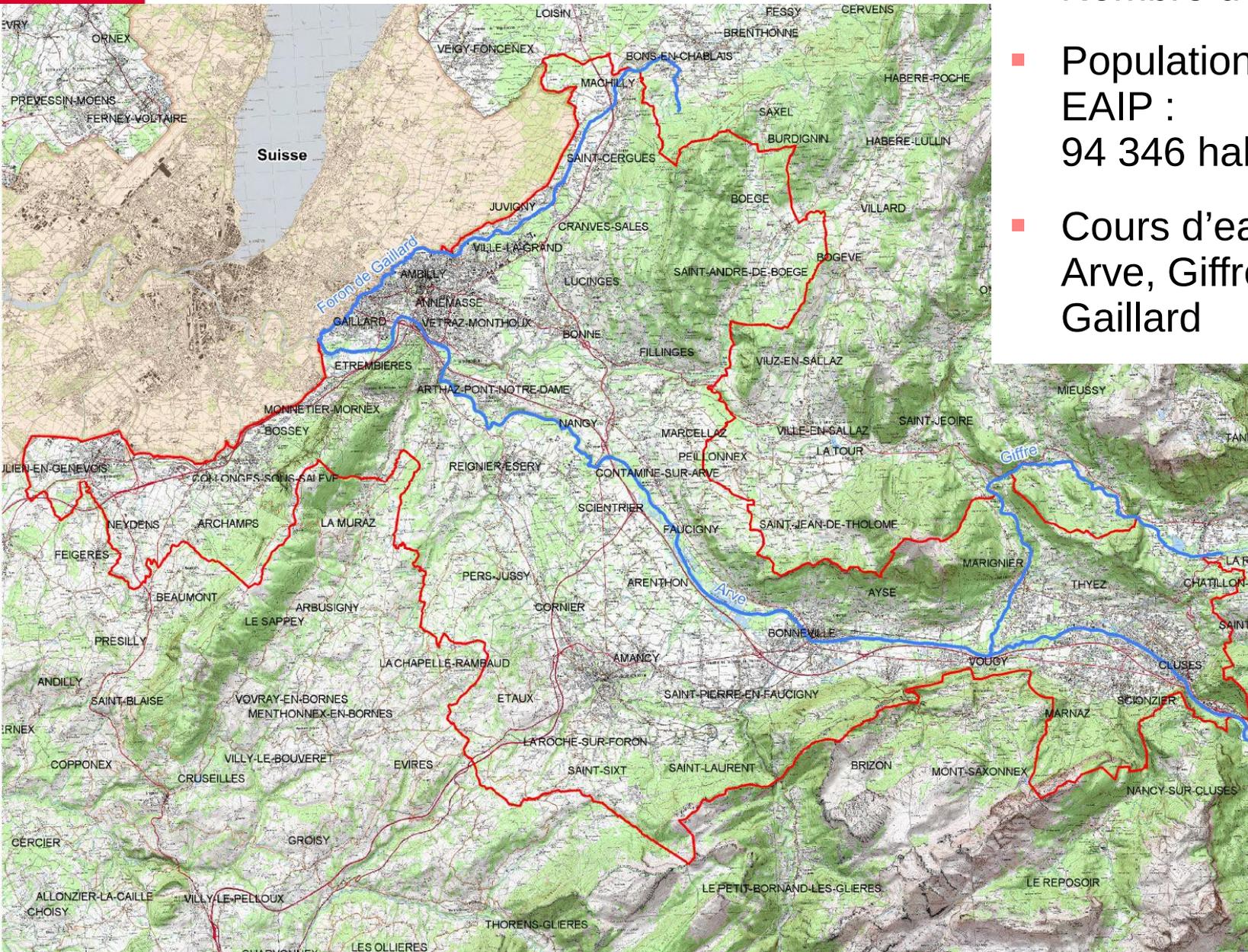


- Nombre de communes : 11
- Population permanente en EAIP : 33 849 habitants
- Cours d'eau étudié : Arve



TRI Annemasse-Cluses

- Nombre de communes : 46
- Population permanente en EAIP : 94 346 habitants
- Cours d'eau étudiés : Arve, Giffre, Foron de Gaillard

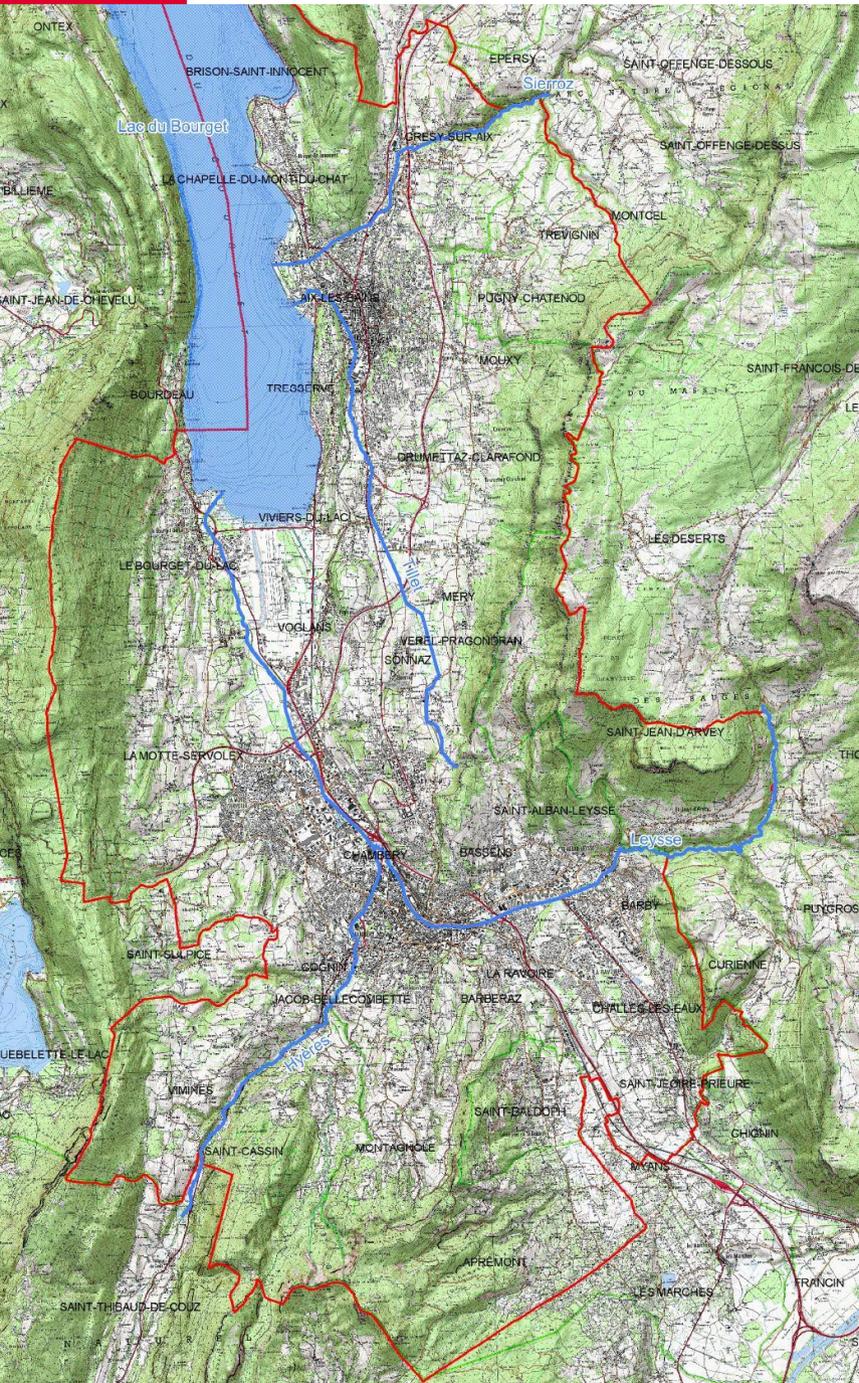


TRI d'Annecy



- Nombre de communes : 22
- Population permanente en EAIP : 55 882 habitants
- Cours d'eau étudiés : Fier, Thiou, Lac, Laudon, Saint-Ruph/Eau Morte

TRI de Chambéry Aix



- Nombre de communes : 31
- Population permanente en EAIP : 87 666 habitants
- Cours d'eau étudiés : Leysse, Hyères, Tillet, Sierroz

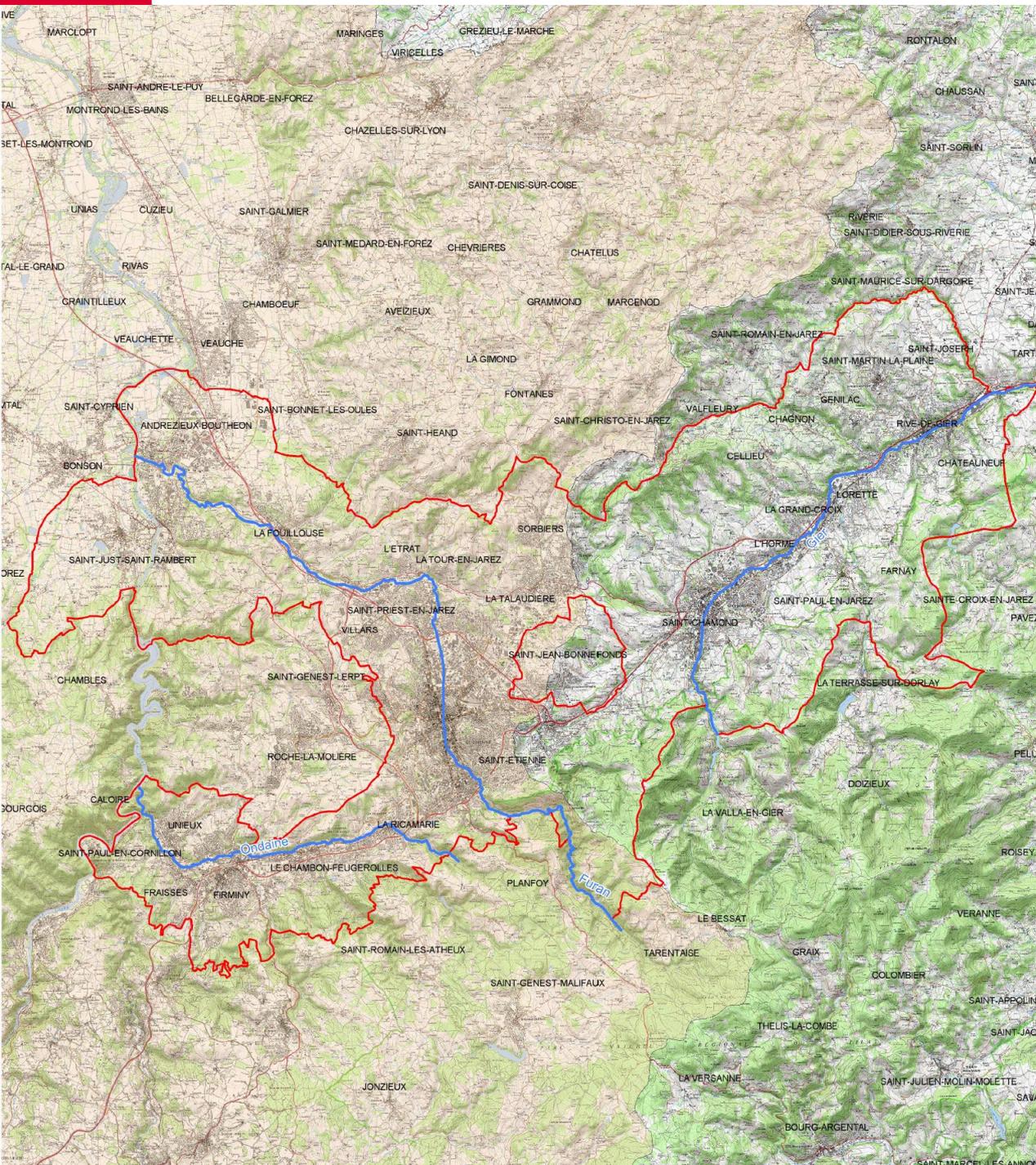


TRI de Lyon



- Nombre de communes : 136
- Population permanente en EAIP : 570 624 habitants
- Cours d'eau étudiés : Rhône, de la Saône, du Nizerand, du Morgon, de l'Azergues, de la Brévenne, du Garon, de l'Yzeron et du Gier

TRI Saint-Etienne



- Nombre de communes : 29
- Population permanente en EAIP : 101 423 habitants
- Cours d'eau étudiés : Gier, du Furan et de l'Ondaine



TRI de Vienne



- Nombre de communes : 30
- Population permanente en EAIP : 53 604 habitants
- Cours d'eau étudiés : Rhône, Gère



Merci de votre attention
Avez-vous des questions ?

